

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD206 Ressources humaines			
Code	ECAM2B06AD206	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be) Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à, comme mentionné dans les objectifs du décret paysage, accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.

Elle vise également à situer l'importance de la gestion des ressources humaines dans les entreprises, à expliquer l'importance de l'encadrement et de la motivation au travail du personnel, à se rendre compte de l'importance du recrutement dans l'entreprise et de ses diverses modalités,...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne

- 2.2 Agir comme interface dans les relations internes et externes de l'organisation
- 2.3 Préparer et présenter oralement des exposés

Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction

- 3.5 Respecter les codes liés à la culture, aux activités et aux stratégies des milieux professionnels

Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
- 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations
- 4.5 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu que l'étudiant soit capable de/d'

- réaliser une action citoyenne ;
- adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation ;
- s'ouvrir à autrui et à la différence ;
- d'adopter un sens critique et un esprit d'analyse.

Il est également attendu que l'étudiant soit capable :

- d'identifier les différentes approches en matière de gestion des ressources humaines,
- d'appréhender la dimension des RH dans l'entreprise,

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM2B06AD206A Gestion des ressources humaines	24 h / 2 C
ECAM2B06AD206B Déontologie ou citoyenneté	12 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM2B06AD206A Gestion des ressources humaines	20
ECAM2B06AD206B Déontologie ou citoyenneté	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion des ressources humaines			
Code	20_ECAM2B06AD206A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à comprendre l'importance de la gestion des ressources humaines, à savoir un ensemble de fonctions et de mesures ayant pour objectif d'optimiser, de mobiliser et développer les ressources du personnel pour une plus grande efficacité, au profit de la productivité d'une organisation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant soit capable :

- d'identifier les différentes approches en matière de gestion des ressources humaines,
- d'appréhender la dimension des RH dans l'entreprise,
- ...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Histoire et fonction des RH.
- Le recrutement.
- La gestion des emplois (référentiels de compétences).
- Les entretiens.
- Le climat social.
- ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Discussions et échanges.
- ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions / réponses.

Ouvrages de référence

- HAEGEL A, *La boîte à outils des Ressources humaines*, Paris, Dunod, 2020.

Supports

- Syllabus.
- Notes de cours.
- ...

Ces supports sont disponibles sur Connected dans cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles sont postées sur Connected dans cette UE

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie ou citoyenneté			
Code	20_ECAM2B06AD206B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à, comme mentionné dans les objectifs du décret paysage, accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant soit capable de/d'

- réaliser une action citoyenne ;
- adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation ;
- s'ouvrir à autrui et à la différence ;
- d'adopter un sens critique et un esprit d'analyse.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- I. Notion de citoyenneté
- II. Être citoyen dans ma commune
- III. Être citoyen du monde

Démarches d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage alterne théorie, réflexion et mise en pratique via une action, une visite, une présentation ...

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Ouvrages de référence

DUBOIS, Ph. (2015). Mon référentiel en institutions belges. Namur : éd. Erasme
http://www.uvcw.be/no_index/publications-online/60.pdf

Supports

Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activité d'apprentissage est évaluée oralement et par écrit.

Les fiches d'activités et le projet collectif sont à me remettre au plus tard une semaine après l'activité concernée. La présence est obligatoire. Sans motif légitime, une absence égale ou supérieure à 20% des activités proposées entraînera un PP à l'AA et donc à l'UE.

En ce qui concerne l'évaluation du Q3, les points liés au projet collectif sont repris (25% de la note).

Les modalités opérationnelles ou spécifiques sont postées sur ConnectED en regard de l'UE 206, AA "Déontologie ou citoyenneté".

La représentation à une instance de concertation au sein du département ou du domaine peut dispenser de la remise d'une partie de l'évaluation, comme défini dans une convention.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj + Trv	50	Prj	25
Période d'évaluation			Exo	50	Trv + Exo	75

Prj = Projet(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).